

## **ASEVI**

### **Rapport moral pour l'Assemblée Générale du 9 décembre 2006**

#### **Le PLU et les projets municipaux**

Nouvelle version du PLU arrêté en octobre, présenté à la réunion publique du 30 septembre.

*L'ASEVI a eu gain de cause sur plusieurs points :*

Concertation améliorée (permanences et réunion publique indépendamment du Conseil Municipal)

Déplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage

Zonage de la Bretèche (désormais « N »)

Changement de l'orientation, mais maintien de la maison médicalisée (80 lits considérés comme logements « sociaux »).

*Par contre* maintien d'un « espace public » à la Roche à la place des jardins familiaux, l'espace boisé de la Fontaine d'Yvette qui avait donné lieu à une pétition l'année dernière, est soumis à DPU (droit de préemption urbain) c'est à dire qu'il peut être urbanisé (contrairement à ce qui avait été affirmé par le Maire). Cet espace – si cela est confirmé – va donc servir de réserve foncière à la commune de Villebon !

*Notre lettre ouverte adressée au Maire, datée du 4 septembre,* est restée sans réponse, notamment la question sur le manque de transparence dans l'application des règlements concernant les permis de construire.

#### **La ZAC des Coteaux et les engagements municipaux pour construire des logements sociaux**

Le permis de construire a été déposé pour la construction de 116 logements sociaux (150 avaient été annoncés)

Plusieurs questions se posent : est-ce que les terrains sont maintenant acquis ? à quels prix ? quelle sera la qualité des bâtiments, notamment l'isolation thermique ? combien seront réservés aux handicapés ?

Le gel des terrains ne profite pas à la commune, les pavillons en accession à la propriété seront probablement vendus au prix fort.

*Quel sera le programme local de l'habitat dans la future interco ?*

En outre : 10 logements sociaux doivent être construits au 131 rue des maraîchers, 8 LLS dans la maison Tonnerre, rue de la Basse Roche, et 30 logements sociaux en entrée de ville. Aménagement d'un sens de circulation entre la rue des maraîchers et le sentier des Parts.

Quel sera l'impact de 500 à 600 voitures supplémentaires sur le trafic existant ?

#### **Problèmes liés à l'eau**

Cette année a été marquée par 1) la constatation par plusieurs de nos adhérents d'une médiocre/voire mauvaise qualité gustative de l'eau dans certains quartiers (chargée en chlore et brome), d'une facture trop élevée.

2) par le renouvellement du contrat d'assainissement avec la Lyonnaise dans des conditions qui manquent de transparence.

Les questions de Mme Loeber sur la tenue d'un autre appel d'offre, sur les modalités du contrôle financier, sur la création d'une commission des usagers de l'eau ont été rejetées.

Ces questions sont d'autant plus d'actualité que par la presse nous avons appris que plusieurs villes ont pu renégocier leur concession d'eau du fait de la mise en évidence de surprofits.

*Affaire à suivre donc.*

### **Action en préparation sur les pesticides**

Dans notre bulletin n°5 l'éditorial portait sur la pulvérisation d'un désherbant nocif dans les rues de Villebon. Ces pratiques sont dangereuses, à la fois pour les personnes et pour l'environnement (pollution de la rivière).

L'ASEVI a contacté Greenpeace pour présenter le dossier au maire le plus tôt possible. La commune doit être consciente de l'impact préjudiciable à l'environnement de cette pratique et avoir recours à des pratiques naturelles.

### **Concernant la STEP**

- rencontre en mars avec M. Fontenaille, Vice-Président chargé de la communication au Siahvy. Nous demandons à être informés de l'étude d'impact. Nous posons la question de l'augmentation éventuelle de la capacité de traitement de cette usine si l'OIN sur le plateau de Saclay amène une population de 80 000 habitants.
- Visite de la station d'Elancourt en mai par deux membres de l'association : cette usine est 4 fois moins importante que celle qui doit être installée à Villebon, cependant des odeurs résiduelles ont été constatées à l'extérieur.
- La réunion d'information des associations prévue mi-mai n'a pas eu lieu.
- Nous avons appris en octobre que l'étude d'impact a été prolongée pour vérifier les effets en période de sécheresse, elle sera communiquée aux associations en fin d'année ( ?) Il n'y aurait pas de problème de financement car l'agence de l'eau dispose des fonds nécessaires pour ce genre de travaux.

### **Participation à la « concertation » préalable à l'élargissement à deux fois deux voies de la RD 59 et à l'aménagement de la « route de chasse » (entre la RN 20 et la RD 59)**

- sur les conditions de la « concertation » : manque d'information précise sur les projets pour la route de chasse nous n'avons aucune information sur les autres variantes que les variantes 4 et 5, ni sur le parcellaire.

Les légendes des panneaux exposés ne correspondent à aucune explication dans le dossier. *L'objectif principal – non avoué - de ces deux aménagements et non pas de remédier à des difficultés de circulation actuelle, mais d'attirer une circulation de voitures et de camions pour délester la RN 20, la Francilienne et l'A10 ; c'est pourquoi, dans ces conditions, l'ASEVI ne peut être favorable à ces propositions.*

- en ce qui concerne la RD 59 l'élargissement à deux fois deux voies avec terre-plein central va transformer cette route en autoroute et renforcer les coupures entre l'est et l'ouest de Villebon, donc rendre les relations des riverains de la RD 59, des habitants de Villiers et du Village avec le centre ville encore plus difficiles, sans parler de l'impossibilité d'une desserte pour les commerces et les entreprises artisanales installés sur cette route ; Elle va augmenter les nuisances pour tous déjà nombreuses dans ce secteur de Villebon (A 10, avions, TGV, pylônes électriques ...)
- Par contre nous sommes pour l'aménagement d'une route à vitesse réduite avec un rond point au carrefour de Villiers et circulations douces.
- Route de chasse : les deux tracés proposés contournent Villiers par le haut ; ils empiètent sur les zones boisées et morcellent les terrains agricoles. Nous demandons un réexamen des tracés moins dommageables pour l'agriculture et les espaces boisés.

### **O.I.N. (opération d'intérêt national) sur le plateau de Saclay**

Ce projet d'urbaniser le plateau de Saclay sur plus de 2 500 ha est très préoccupant.

Il signifierait à terme une ville de 80 000 habitants, la création de routes et d'infrastructures nouvelles et la disparition de l'agriculture.

La plupart des responsables politiques y voient une occasion de développement économique renforcé dans notre secteur.

Les associations qui, depuis 1976 luttent pour le maintien de la vocation agricole du plateau de Saclay, ne sont pas favorables à cette décision d'autorité.

Une pétition circule pour montrer aux autorités politiques l'opposition de la population à l'urbanisation du plateau.

L'ASEVI pour le moment cherche à s'informer avant de prendre une position tout en sachant que le temps est compté.

### **Edition des Bulletins**

Cette année nous avons édité deux bulletins : l'un en mars, l'autre avant l'été.

Nous y avons traité du report du PLU, de la vente aux enchères du Bois de la Fontaine d'Yvette, du PPRI, des pesticides, des qualités gustatives de l'eau dans certains quartiers de Villebon, de la visite de la station d'épuration d'Elancourt, des navettes, des jardins familiaux etc. avec bien sûr toujours le « coin du jardin ».

N'hésitez pas à manifester le plaisir que vous trouvez à la lecture de ces bulletins en vous adressant à [contact@asevi.net](mailto:contact@asevi.net) ... ou en venant assister à nos réunions le deuxième mercredi de chaque mois à 20.30 à la MJC.

Michèle Loeber,

Présidente de l'ASEVI

Pour l'Assemblée Générale de l'association le 9 décembre 2006